



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 44387

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Soudan ou la minorité islamiste, arrivée au pouvoir par un coup d'Etat, règne depuis par la terreur sur l'ensemble du pays. Il fait notamment part de sa vive préoccupation quant à la guerre menée par ce régime vis-à-vis des populations du sud et des monts Nouba qui n'ont eu d'autres solutions que de se révolter contre le régime qui nie leur droit à la différence notamment religieuse. Il souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour favoriser un retour à la normale dans ce pays d'Afrique, et demande notamment à ce que toute aide militaire ou policière, si elle existe, soit interrompue.

## Texte de la réponse

La politique de la France à l'égard du Soudan s'inscrit dans le cadre des décisions prises tant au sein de l'Union européenne qu'aux Nations Unies. Soucieuse qu'un règlement négocié permette de mettre fin à un conflit de plus de quarante années, qui oppose le régime en place à Khartoum à des mouvements de rébellion dans le sud du pays, et dont les populations civiles sont les premières victimes, la France soutient toute initiative qui permet d'instaurer un dialogue entre les parties en présence. À cet égard, elle considère qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région d'assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi elle a accueilli très favorablement la médiation entreprise en 1993 sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont le siège est à Djibouti. Bien que la négociation ait été quelque peu ralentie ces derniers mois en raison des réaménagements internes de l'organisation, de nouvelles perspectives semblent s'offrir, notamment avec la création d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits. La France est en tout cas déterminée à apporter son plein soutien à tout développement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations légitimes des populations soudanaises. Elle œuvre en ce sens auprès des dirigeants des pays membres de l'IGAD. Compte tenu de ces éléments, l'on ne peut qu'être surpris de voir certaines allégations répandues sur un prétendu soutien militaire de la France au gouvernement de Khartoum. La France respecte strictement la décision du Conseil de l'Union européenne du 15 mars 1994, qui a invité les États membres à appliquer un embargo sur l'exportation d'armes à destination du Soudan.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44387

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 octobre 1996, page 5595

**Réponse publiée le** : 30 décembre 1996, page 6845